

Le **C**ontact

de chez nous

Journal trimestriel d'information municipale de Sainte-Sophie / Volume 5, n° 1 - Édition mars 2018



Sainte-Sophie Municipalité de Sainte-Sophie

TABLE DES MATIÈRES

Conseil municipal	4
Éditorial	5
Actualité	7
Mot mystère.....	17
Loisirs, culture et vie communautaire	
Informations municipales	19
Travaux publics	23
Sécurité incendie.....	27
Partenaires	30
Collectes sélectives.....	35

Le bulletin trimestriel est imprimé à 7 100 exemplaires, distribué à chaque porte sur le territoire et publié sur le site Web de la municipalité. La Municipalité se réserve le droit d'adapter les textes et la publicité pour les besoins de la publication. Les textes de collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Sophie.

Conception et réalisation

Louise Gallant, mairesse

Lise Bouvier, secrétaire à l'administration

Sandra Lévis, adjointe administrative et directrice des communications

Impression : Imprimerie BEL inc.

Dépôt légal

Bibliothèque Nationale du Québec

ISSN 2292-7212

ISSN 2292-7220 (Internet)

Municipalité de Sainte-Sophie

2199, boulevard Sainte-Sophie, Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

Téléphone : 450 438-7784 | 1 877 438-7784

Suivez-nous
stesophie.ca



Heures d'ouverture administration

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

Heures d'ouverture urbanisme

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h 13 h à 17 h
Vendredi : 8 h à 12 h

Conseil municipal		
Louise Gallant	Mairesse	Résidence : 450 431-7168 / lgallant@stesophie.ca
Sophie Astri	Conseillère, district 1	Résidence : 450 432-2778 / sastri@stesophie.ca
Claude Lamontagne	Conseiller, district 2	Résidence : 450 530-9874 / clamontagne@stesophie.ca
Linda Lalonde	Conseillère, district 3	Résidence : 450 432-9487 / llalonde@stesophie.ca
Éric Jutras	Conseiller, district 4	Résidence : 514 886-6525 / ejutras@stesophie.ca
Guy Lamothe	Conseiller, district 5	Résidence : 450 432-6578 / glamothe@stesophie.ca
Normand Aubin	Conseiller, district 6	Résidence : 450 438-3196 / naubin@stesophie.ca
Administration		
Matthieu Ledoux	Directeur général	450 438-7784, poste 5202 / mledoux@stesophie.ca
Sandra Lévis	Adj. adm. et communications	450 438-7784, poste 5217 / slevis@stesophie.ca
France Charlebois	Adj. adm. au directeur général	450 438-7784, poste 5212 / fcharlebois@stesophie.ca
Lise Bouvier	Secrétaire administrative	450 438-7784, poste 5211 / courrier@stesophie.ca
Finances		
Sophie Plouffe	Directrice générale adjointe et secrétaire.-trésorière adj.	450 438-7784, poste 5208 / splouffe@stesophie.ca
Josée Paquette et Karine Caron	Réceptionniste	450 438-7784, poste 5225 / evaluation@stesophie.ca
Urbanisme		
Alexandre Larouche	Directeur	450 438-7784, poste 5206 / alarouche@stesophie.ca
Brigitte Leroux	Directrice adjointe	450 438-7784, poste 5203 / bleroux@stesophie.ca
Martine Major	Secrétaire	450 438-7784, poste 5201 / mmajor@stesophie.ca
Travaux publics		
Martin Pagé	Contremaître	450 438-7784, poste 5270 / mpage@stesophie.ca
Suzie Coutu	Secrétaire	450 438-7784, poste 5249 / scoutu@stesophie.ca
Marielle Bélanger	Secrétaire	450 438-7784, poste 5241 / tp@stesophie.ca
Loisirs		
Martin Paquette	Directeur	450 438-7784, poste 5237 / mpaquette@stesophie.ca
Johanna Fontaine	Coordonnatrice	450 438-7784, poste 5229 / jfontaine@stesophie.ca
Céline Le Bire	Secrétaire	450 438-7784, poste 5221 / loisirs@stesophie.ca
Marielle Lafrance	Bibliotechnicienne	450 438-7784, poste 5231 / biblio@stesophie.ca
Sécurité incendie		
Ghislain Grenier	Directeur	450 438-7784, poste 5250 / ggrenier@stesophie.ca
Pascal Grenier	Directeur adjoint	450 438-7784, poste 5260 / pgrenier@stesophie.ca
Lise Bouvier	Secrétaire	450 438-7784, poste 5211 / incendie@stesophie.ca
Télécopieur		
Administration	450 438-1080	Loisirs 450 438-8181
Urbanisme	450 438-0858	Travaux publics 450 438-9606



De gauche à droite : Guy Lamothe, Claude Lamontagne, Éric Jutras, Normand Aubin, Linda Lalonde, Louise Gallant, mairesse, Sophie Astri.

Districts électoraux : stesophie.ca

La mairesse siège à tous les comités municipaux.

Sophie Astri, district n° 1 : Loisirs et culture (FOC); Mesures d'urgence; Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC); Office municipal d'habitation.

Claude Lamontagne, district n° 2 : Comité de vigilance; Convention collective SCFP; Développement économique; Finances; Mesures d'urgence; Travaux publics.

Linda Lalonde, district n° 3 : Finances; Mesures d'urgence; Régie intermunicipale du parc régional de la Rivière-du-Nord; Transport adapté et collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC).

Éric Jutras, district n° 4 : Développement économique; Loisirs et culture (FOC); Mesures d'urgence.

Guy Lamothe, district n° 5 : Convention collective Syndicat des pompiers et pompières du Québec; Mesures d'urgence; Sécurité publique / Incendie; Urbanisme.

Normand Aubin, district n° 6 : Comité de vigilance; Conventions collectives / SCFP et Syndicat des pompiers et pompières du Québec; Mesures d'urgence; Office municipal d'habitation; Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord; Sécurité publique / Incendie; Travaux publics; Urbanisme.

Sophiennes, Sophiens,

Le début d'une nouvelle année fait souvent place à des moments de réflexion pour faire le point sur divers aspects importants dans nos vies quotidiennes, tel notre bien-être personnel et familial. Nous nous fixons différents objectifs à atteindre ou nous modifions nos façons de faire les choses. Ce sont des résolutions ou des changements sains que nous désirons concrétiser pour l'amélioration de notre qualité de vie.

La santé est au cœur des préoccupations premières de la population depuis plusieurs années. Nous sommes sollicités de partout pour changer nos habitudes de vie et modifier nos comportements. Nous voulons tous améliorer certains aspects quotidiens. Je pense que la santé est le prélude à ces aspects, et elle porte différents visages. Elle est une combinaison de plusieurs facteurs, et en solliciter un maximum permet d'offrir un équilibre. Elle peut être de l'ordre mental, alimentaire, social et physique.

On dit souvent : bouger, c'est la santé! Nous sommes choyés, car plusieurs beaux projets et infrastructures ont vu le jour dans la capitale régionale ainsi que dans les villes et municipalités environnantes. Les sports et le divertissement, faisant partie intégrante d'un mode de vie actif, ont pris une place de

choix dans notre paysage, et ce, au grand bonheur des familles de chez nous. Une panoplie d'activités accessibles et intéressantes est offerte à la population de la MRC de La Rivière-du-Nord. Pour améliorer notre santé physique, l'aré-



Le Contact de chez nous

na régional, intégré au parc multisports à Saint-Jérôme, est un complexe sportif à ne pas manquer. Les familles s'amuse et profitent de beaux moments au patin libre, offert gratuitement. Le Parc régional de la Rivière-du-Nord est, quant à lui, un joyau naturel. C'est un emplacement formidable où la nature nous transporte. Différentes activités y sont offertes, renseignez-vous! Découvrez le nouveau Parc des Chutes-de-New Glasgow, à Sainte-Sophie, vous pouvez y pratiquer le kayak. Conjointement, le parc linéaire «Le P'tit Train du Nord» offre tout près de 200 km de piste cyclable : vous pouvez vous dégourdir en toute sécurité. Nous avons aussi notre piste cyclable dans le secteur du Joli-Bois. Une première phase est terminée sur un total de 9 km, allez-y voir! Un sentier multifonctionnel verra le jour au village bientôt : une autre bonne raison de sortir marcher. Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord nous offrent plusieurs opportunités avec toutes leurs installations. En ajout à nos ateliers culturels et sportifs, des cours sont offerts également à Sainte-Sophie : regardez la programmation des loisirs.

Quoi dire du divertissement! La portion culturelle est grandement présente : spectacles, théâtre, bibliothèque, musique, ateliers, peinture, etc. Parlant de peinture, nous avons d'excellents enseignants chez nous prêts à vous accueillir. Ils vous feront découvrir vos talents cachés. Ce ne sont pas les choix qui manquent pour commencer la nouvelle année et peut-être réaliser quelques objectifs fixés. Sortez, bougez, vivez, participez, c'est la santé!

Mairesse,

Louise Gallant

Sophiennes, Sophiens,

The beginning of a new year often gives way to moments of reflection on important aspects of our daily lives, such as our personal and our family's well-being. We often set ourselves different goals to achieve or try and change our ways of doing certain things, in order to improve our quality of life.

For several years, health has been at the heart of the population's primary concerns. We are solicited everywhere to change our lifestyle and to change our behavior. We all have the want and the desire to improve some aspects of our everyday lives, and I strongly believe that health is the preface to these aspects and it can be seen in different forms. Health is a combination of several factors, such as mental, social and physical equilibrium.

It is often said : to move is to be healthy! In Sainte-Sophie, we are quite lucky as many projects and infrastructures that encourage us to move, have been set in place in the regional capital as well as in the surrounding towns and municipalities. Sports and entertainment, have become an integral part of an active lifestyle and have an important place in our community. A wide range of accessible and stimulating activities are offered to the population of the MRC de La Rivière-du-Nord. To help improve our physical health, the regional arena in Saint-Jérôme is a sports complex that cannot be missed. Many families enjoy precious moments during the free skating periods which is offered at no cost.

We must not forget the Regional Park of La Rivière-du-Nord which is a natural gem, where many different activities are also offered. Let nature guide you and enquire about different events and activities taking place. Discover the new Parc des Chutes-de-New Glasgow in Sainte-Sophie, where you can kayaking. Furthermore, le parc Linéair «Le P'tit Train du Nord» offers nearly 200 km of bicycle paths, where users can feel in a safe environment. We also have our new bike path located in the Joli-Bois sector . The first phase of construction has been completed on a total of 9 km, go check it out! Also, a new multifunctional trail will soon see the light of day in the village, giving our citizens yet another reason to get out and move. Alongside all the activities offered in MRC de La Rivière-du-Nord, the Municipality of Sainte-Sophie offers many cultural and sporting workshops or classes. Take a look recreation programming in this edition to find out more.

Finally, we must not forget about entertainment. We have a very important cultural portion developed with lots of shows, theater, music, workshops, painting and many more. Speaking of painting, we have many excellent teachers waiting to welcome you and help you discover your hidden talents. It goes without say that it is not the choices that are lacking in order to start the New Year off right and achieve some of the goals we set ourselves. Go out, move, live, participate, it's healthy!

Mayor,



Louise Gallant

ASSOCIATION GENS D'AFFAIRES SAINTE-SOPHIE

Vous désirez faire partie d'un regroupement proactif d'entreprises où divers services d'aide vous sont offerts? L'Association gens d'affaires Sainte-Sophie, une initiative pour la valorisation de l'achat local et la pérennité commerciale, veut mettre à votre disposition différentes alternatives dont le réseautage, des outils et du support entrepreneurial ainsi qu'une visibilité accrue. Un regroupement dynamique, porté par des gens engagés, au service des commerçants de chez nous!



Pour plus d'information

Éric Jutras, 1 514 886-6525

ejutras@stesophie.ca

Claude Lamontagne, 450 530-9874

claudelamontagne@videotron.ca

ÉVALUATION GRATUITE

Kathleen Labonté

courtier immobilier résidentiel

- SERVICE PROFESSIONNEL DE QUALITÉ
- ASSURANCE  
- PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE
- PUBLICITÉ CIBLÉE
- HOME STAGING & VISIBILITÉ

AVEC VOUS À
SAINTE-SOPHIE
DEPUIS *7ans*

RE/MAX

RE/MAX DE L'AVENIR INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE

450 712-9894

450 431-1515



kathleen.labonte@remax-quebec.com

WWW.KATHLEENLABONTE.COM

L'UNIQUE RÉFÉRENCE
en immobilier à Sainte-Sophie

RENCONTRE AVEC LA MINISTRE MONTPETIT

Lors de la soirée d'ouverture officielle de la salle de théâtre Gilles-Vigneault, le 18 janvier dernier, c'est avec un grand plaisir qu'en compagnie de mes collègues, avant l'événement, nous avons eu l'occasion d'échanger avec une femme déterminée, engagée et impliquée, sur différents sujets intéressants dans le cadre de ses fonctions. La ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Marie Montpetit, était de passage dans la région pour ce grand événement et également pour un futur projet dans la capitale régionale.



P ublicité

Date de tombée

7 mai
16 juillet
5 novembre

Parution

1^{er} juin
31 août
30 novembre

Grandeur		Noir/blanc	Couleur
Carte professionnelle	8 x 4,5 cm	50 \$	75 \$
1/4 page	8 x 11,5 cm	100 \$	125 \$
1/2 page	16 x 11,5 cm	150 \$	225 \$
1 page	16 x 23 cm	225 \$	300 \$

450 438-7784, poste 5217



CONCOURS *COLORIAGE* DE PÂQUES

Faites nous parvenir votre dessin (à l'endos) à l'hôtel de ville **avant le 26 mars 2018**. Un chef-d'œuvre sera tiré au hasard par district. La conseillère ou le conseiller du district se fera un plaisir d'aller porter à la maison un chocolat au gagnant(e).

Ce concours s'adresse aux enfants résidants de Sainte-Sophie seulement, et vous devez être âgé entre 3 et 12 ans. Les dessins réalisés par les parents ou les grands-parents ne seront pas acceptés. Bonne chance à tous!

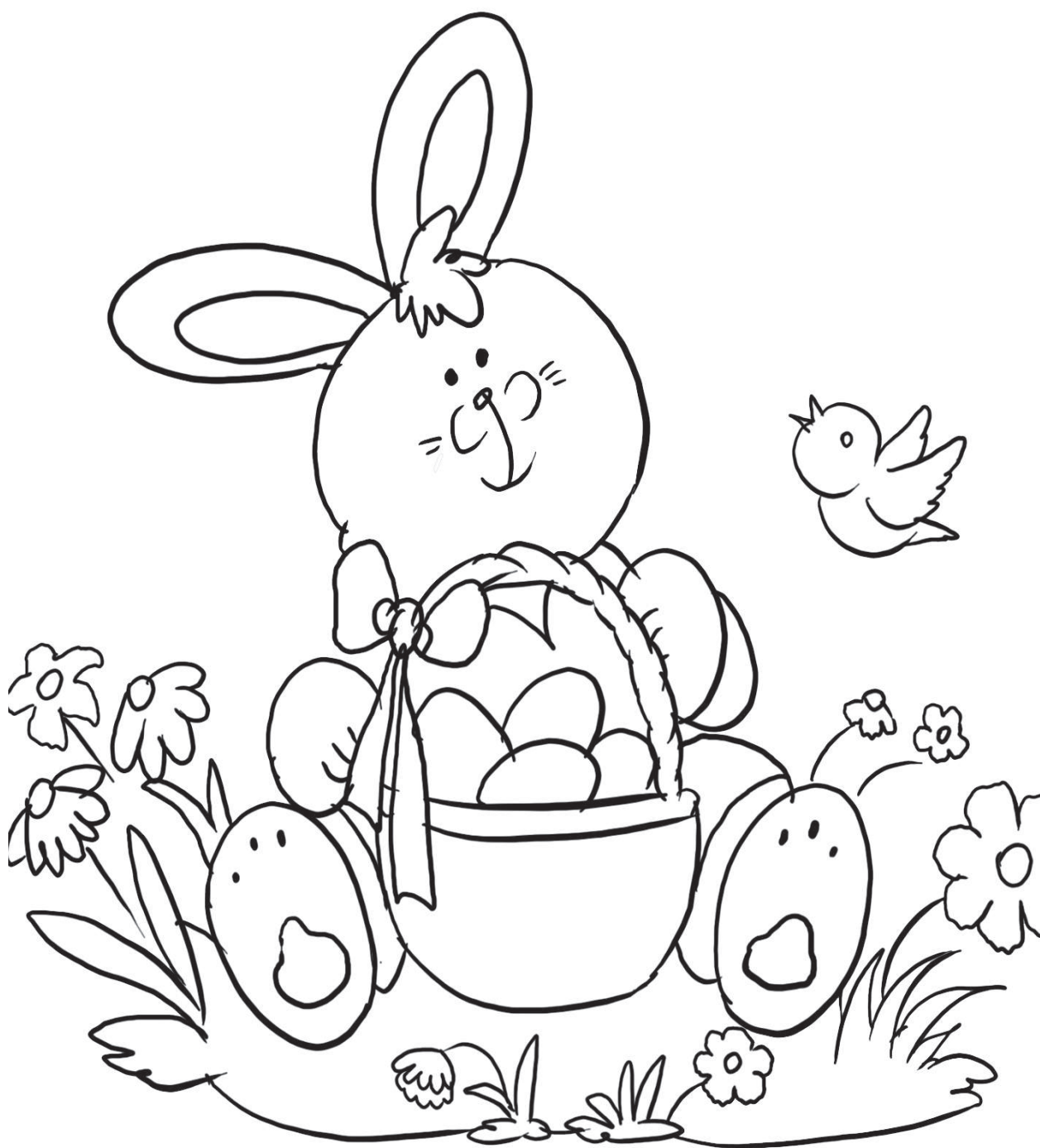
Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Âge : _____



PLACE À NOS ATHLÈTES

Maxeen Thibeault

Seule fille au Québec à participer à la Coupe Québec Snowboard dans deux disciplines.

Nous vous présentons une jeune Sophienne de 15 ans qui étudie en Sport-études à la polyvalente de Saint-Jérôme. Elle pratique la planche à neige dans deux disciplines soit en **slopestyle** et en **Snowboardcross**. Elle fait partie de l'équipe APEXX de l'Académie des Sommets Sportifs depuis quatre ans. Elle s'entraîne cinq mois sur neige et cinq mois en gym et trampoline. Depuis deux ans, elle compétitionne sur le circuit du Québec en slopestyle et, depuis un, an elle parcourt le Québec en coupe de snowboardcross.

Cette année, elle a atteint ses objectifs : elle a terminé 1^{ère} chez les filles 12-14 ans et 3^e dans la catégorie Open (16+). Elle a obtenu une médaille d'argent à la Slush Cup de Saint-Sauveur et s'est rendue en finale au Empire Games à Bromont.



Le Contact de chez nous



Lors de la fin de semaine des 3 et 4 février derniers, elle a obtenu la médaille d'or dans la catégorie Snowboardcross, 15-19 ans.

Pour l'été prochain elle compte suivre un camp d'entraînement de deux semaines aux 2 Alpes en France et suivre le camp d'entraînement en snowboardcross avec Dominique Maltais, médaillée olympique du Québec.

Son rêve : faire un jour les X-Games et les Jeux olympiques, et peut-être même dans les deux disciplines. Elle serait la première fille à réaliser cet exploit.

C'est grâce à la générosité de ses précieux commanditaires que l'athlète peut poursuivre ses objectifs afin d'aller plus loin dans son sport. C'est de tout cœur que nous lui souhaitons bonne chance dans ses prochaines aventures. Vous pouvez la suivre sur sa page Facebook au Maxeen Thibeault Athlète APEXX Snowboard.

Talya Brodeur

Nous vous présentons Talya Brodeur, une Sophienne qui performe en Cheerleading avec la troupe RDN Élites All-Star.

Elle a participé à plusieurs compétitions, dont elle remporta la 1^{ère} place à Virginia Beach The One. Nous lui souhaitons également beaucoup de succès dans la poursuite de ses rêves.



les Dimanches des Artisans

les 2^e dimanches de l'été

10 8 12
juin juillet août

aux Sentiers des Saveurs
991 boul. Ste-Sophie (route 158)

de 11h à 17h

pour toutes les infos et nouvelles



facebook.com/artisansstesophie

Venez découvrir les créations de certains des artisans les plus talentueux de Ste-Sophie et des alentours.

Des articles variés fait à la main par des gens d'ici : articles pour bébé, cuir, savons, bijoux et tellement plus.

De nouveaux artisans à chaque mois sur un site enchanteur.



RHÉAL FORTIN
Député de Rivière-du-Nord
Bureau de circonscription
161, rue de la Gare
Bureau 305
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 2B9
Téléphone : 450 565-0061
rheal.fortin@parl.gc.ca

Suivez-moi
sur Facebook et Twitter
 

Le 8 mars, joignez-vous à moi pour souligner l'immense apport des femmes de tous les milieux et de toutes les origines à la société québécoise.

RELAIS POUR LA VIE

C'est avec une grande fierté que j'ai accepté la présidence d'honneur du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer pour le secteur de la MRC de La Rivière-du-Nord. Le relais, c'est une marche de nuit de 12 heures qui rassemble famille, amis et collègues. Une occasion unique de recueillir des fonds, bien sûr, mais aussi de célébrer, rendre hommage et de lutter contre toute forme de cancer. Vous êtes tous invités à vous impliquer comme les milliers de Québécois qui participent au Relais chaque année et à poser un geste concret pour lutter contre tous les cancers. La marche aura lieu le 15 juin de 19 h à 7 h au Parc régional de la Rivière-du-Nord. Pour avoir plus d'information, pour vous inscrire, pour commanditer un relais, pour faire un don, pour acheter un luminaire ou pour donner de votre temps, allez au relaispourlavie.ca ou au 1 888 939-3333.

Grâce aux dons de milliers de Québécois, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre à nos chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie. Nous faisons tous partie de la solution. Ensemble, sauvons plus de vies. Merci pour votre contribution. Sur la photo : Olivier Gagnon, président du comité organisateur; Louise Gallant, présidente d'honneur; Jade Éthier Bélec, agente de développement Laurentides.



À LA MÉMOIRE DE

Ginette Gingras
1948-2017 (1^{er} décembre 2017)

Gilles Desjardins
1948-2017 (7 décembre 2017)

Fernando Martinez
1941-2017 (10 décembre 2017)

Denis Le Bel
1959-2017 (23 décembre 2017)

À la douce mémoire des gens qui nous ont quittés dernièrement, nous garderons de beaux souvenirs des moments passés en votre compagnie. À toutes les familles endeuillées, nos sincères condoléances! L'amour de ceux qui vous entourent reconfortera votre cœur.

Ginette Pietrzyk
1952-2018 (10 janvier 2018)

Georges Gaussiran
1922-2018 (29 janvier 2018)

Paul Valiquette
1953-2018 (30 janvier 2018)

Louise Gallant, mairesse et le conseil municipal

ENTREPRISES LEBLANC

9330-3105 Qc inc.

RBQ : 5417-6995-01

514.966.0659

450.675.2183

info@excavationrivenord.ca

795, Montée Morel, Sainte-Sophie, Qc. J5J 2R9

EXCAVATIONRIVENORD.CA

EXCAVATION GÉNÉRALE

ET COMMERCIAL

INSTALLATIONS SANITAIRE

TRANSPORT EN VRAC

DRAINAGE

DÉMOLITION

Ecoflo®

BIONEST

Assainissement des eaux usées^{MC}

SYSTÈME
ENVIRO))SEPTIC



G.D.
SERVICES
ENTRETIEN
EXT. COMPLET
450 822-3487

g.d.services2017@gmail.com

Tonte
Taille
Tourbe
Tempo
Déchaume
Déneigement
toit et balcon

GERMAIN

ASSURANCE VIE HYPOTHÉCAIRE

Vous avez une hypothèque. Lors de la signature du prêt, le représentant vous sensibilise à l'importance de souscrire une assurance vie qui rembourserait le solde de votre hypothèque en cas de décès. Comme vous avez bonne conscience et que vous voulez certainement protéger les êtres qui vous sont chers, vous acceptez sans hésitation. Quelques questions médicales et hop, le tour est joué! Votre prêt hypothécaire est maintenant assuré en cas de décès. Mais avez-vous pris la meilleure des décisions?

Voici ce à quoi vous avez souscrit :

Vous avez d'abord choisi de protéger votre institution financière et non votre

famille : vous décédez, le solde de votre hypothèque sera remboursé à la banque POINT. Vous devez refinancer votre maison dans 5 ans, mais comble du malheur, vous avez développé un cancer entretemps. Êtes-vous assurable ? NON. Vous devez refinancer dans 5 ans et heureusement, vous êtes en parfaite santé! Par contre, vous aurez cinq ans de plus alors votre prime d'assurance augmentera en raison de votre âge.

Existe-t-il une meilleure solution?

Magasiner une assurance vie privée. Vous aurez la possibilité de choisir un montant d'assurance vie qui sera fixe et même de choisir une protection qui n'aura jamais d'augmentation de primes. Vous aurez le privilège de demeurer assuré, et ce, peu importe votre état de santé. Vous pourrez désigner le ou les bénéficiaires de votre choix.

Dans bien des cas, vous serez en mesure de payer moins cher que ce que la banque vous propose. Et surtout, comme votre prime d'assurance ne sera pas ajoutée à votre prêt hypothécaire, vous éviterez de payer un taux d'intérêt additionnel et rembourserez plus rapidement votre prêt hypothécaire.

Ariane Boutin
Conseillère en sécurité financière



NOS PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ SONT PRÉSENTS SUR PLACE
POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS, RÉALISER LES TESTS REQUIS ET ASSURER LES SUIVIS NÉCESSAIRES.

(AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS)

Pharmacie Pierre et Olivier Dannel
2370, boul. Ste-Sophie,
Sainte-Sophie (Québec) J5J 2V3
Télécopieur : 450 431-5591
Tél. : 450 431-5151

PIERRE ET OLIVIER DANDEL

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi :9h à 21h
Samedi :9h à 20h
Dimanche :10h à 20h

Nicolas Marceau
Député de Rousseau



1200, rue Principale, local 101
Saint-Roch-de-l'Achigan, Québec, J0K 3H0
Téléphone : 450.588.8979
Sans frais : 1.800.889.4401
nicolas.marceau.rous@assnat.qc.ca
www.nicolasmarceau.org
f nicolasmarceaurousseau

ASSSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Terrassements

François Desroches

9165-6231 Québec inc.

- Excavation & Terrassement
- Terre • Sable • Gravier • Pose de tourbe
- Membrane solage • Drain Français • Asphalte
- Fosse septique • Champs d'épuration
- Déneigement commercial et Plex
- Démolition • Décontamination

Commercial & Résidentiel



RBQ : 8336-8944-32

450 436-6678 • 450 560-0608

108 rue Pascal Ste-Sophie Qc J5J 1V7

**Profitez d'un crédit d'impôt de 20 %
sur une installation septique
et/ou un drain français.**

Contactez-nous pour connaître les modalités
de cette offre. ESTIMATION GRATUITE

www.terrassementfrancoisdesroches.com

info@terrassementfrancoisdesroches.com

Gagnants décembre 2017

- Élizabeth Diotte
- Mylène Ouellette
- Gilles Lamothe



Merci à tous nos participants :

M^{mes} Agathe Dorion; Amélie Laporte; Angèle Beauchamp; Carmen Juteau; Carole Gingras; Carolynne Chabot; Chantal Taillon; Christiane Duchesne; Cindy Blanchet; Colette Taillon; Danielle Côté; Danielle Ratelle; Denise Lachapelle; Diane Lefort; Diane Pronovost; Édith Murray; Élizabeth Diotte; Élizabeth Richer; Francine Paquette; Ginette Clément; Ginette Lapointe; Gisèle Beauchamp; Gisèle Côté; Hélène Guilbault; Jacqueline Bissonnette; Jacqueline Lapointe; Jeannette Gauthier; Jeannine Dufour; Jeannine Langelier; Jeannine Paquette; Jeannine Thibodeau; Johanne Cadieux; Johanne Comeau; Josée Paquette; Karine Sanschagrin; Kathleen Ager; Laurette Bonami; Liliane Brassard; Linda Cyr; Linda Lambert; Lise Chayer; Lise Gariépy St-Vincent; Lise Godin; Lise Grenier; Lorraine Lebeau; Lorraine Taillon; Louise Auger; Louise Mignault; Louise Paquette; Lucie Lachance; Lucie Morin; Manon Pagé; Manon Roy; Marielle Bonenfant; Marlène Lortie; Micheline Guilmette; Monique Lafortune; Mylène Gagnon; Mylène Ouellette; Nicole Forest; Noémie Gagnon; Pierrette St-Denis; Suzanne Cloutier; Sylvie Roy et Tracey Champagne.

MM. Alain Desroches; Claude Desroches; Donald St-Germain; Gaston Monette; Ghislain Latour; Gilbert Hamel; Gilles Lamothe; Gilles Naud; J. M. Sauvageau; J. P. Tremblay; Maurice Sagala; Michel Hussereau; Michel Tellier; Pierre Yves Desjardins; Raymond Labelle; Richard Côté; Richard Dupuis; Robert Pesant et Robert Saindon.

Relevez le défi!

Envoyez votre coupon-réponse **avant le 30 mars 2018** au 2199, boulevard Sainte-Sophie, J5J 1A1.

Trois (3) noms seront pigés parmi les participants; chacun recevra une carte-cadeau de 25 \$ d'un commerçant local.

Nous vous rappelons qu'un seul bulletin de participation par personne est permis et vous devez être résidant de Sainte-Sophie et âgé de 16 ans et plus.

THÈME : SUCRE

Mot de 8 lettres

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

THÈME : SUCRE

- B -	Détail	Léger	Poudre	Suçon
Base	Dîner	Liqueur	Prix	Sucrée
Beigne	Doux		Pureté	Sucrer
Blanc		- M -	Purifié	
Bonbon	- E -	Manger		- T -
Breuvage	Énergie	Marge	- R -	Tamiser
Broyé	Excès	Marmelade	Raisin	Tamiseur
		Mêler	Râpage	Tarte
- C -	- F -		Râper	Tartine
Canne	Filtre	- N -	Ration	Triturer
Carré	Fournir	Nanan	Repas	
Céréale	Fruit	Nourrir	Réserve	- U -
Cidre		Nourriture		Urine
Contenu	- G -		- S -	
Crêpe	Gâteau	- P -	Santé	- V -
	Glucose	Pâtissier	Saveur	Varié
-D -	Goûter	Peser	Sirop	Vente
Délicat		Poids	Solide	Vitalité
Denrée	- L -	Poire	Sorte	
Dessert	Lactose	Pomme	Souper	

P	O	I	D	S	C	G	E	N	S	O	L	I	D	E	E	P	D
S	A	P	E	R	N	S	L	O	D	I	N	E	R	R	A	O	F
U	L	T	L	O	O	S	O	U	P	E	R	O	I	A	U	M	I
C	E	N	I	T	R	A	T	R	C	Y	S	O	B	X	P	M	L
O	O	T	C	S	G	R	A	R	V	O	P	S	P	N	A	E	T
N	A	A	A	A	S	P	R	I	E	R	S	C	E	R	O	R	R
R	L	N	T	M	A	I	T	T	E	B	A	E	M	R	I	B	E
U	T	E	C	G	I	A	E	U	R	N	L	E	C	T	T	N	S
E	A	E	E	I	L	S	R	R	N	A	L	P	U	R	E	T	E
U	N	I	R	I	D	I	E	E	E	A	U	R	O	R	E	E	R
Q	V	G	T	R	N	R	G	R	D	R	E	N	G	U	R	P	V
I	R	E	I	E	A	O	E	E	I	R	A	I	E	C	D	A	E
L	I	R	N	E	U	C	L	F	C	N	E	I	U	T	R	R	S
I	N	X	E	T	B	M	I	U	A	M	P	S	S	I	N	A	E
A	R	I	E	G	E	E	S	N	B	A	S	E	E	I	V	O	X
T	U	R	E	L	N	N	O	U	R	R	I	R	S	E	N	S	C
E	O	P	E	C	N	A	L	B	E	G	A	V	U	E	R	B	E
D	F	R	U	I	T	A	M	I	S	E	U	R	E	T	R	O	S

TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements

- 2^e versement : 24 avril
- 3^e versement : 27 juin
- 4^e versement : 5 septembre

Vous pouvez obtenir gratuitement l'information concernant l'évaluation et les taxes municipales de votre propriété au stesophie.ca avec le programme Voilà! Inscrivez-vous!



Façons de faire votre paiement

- Guichet automatique ou au comptoir de caisses populaires.
- Accès-D Desjardins, composez le 1 800 caisses.
- Internet : Caisse Desjardins, Banque Nationale, Banque Royale, Banque de Montréal, Banque Scotia et Banque Laurentienne.
- Chèques postdatés.
- Réception de l'hôtel de ville (argent comptant, paiement direct, chèque, carte Visa ou MasterCard).

BUREAUX
administratifs
FERMÉS

PÂQUES : 30 MARS AU 2 AVRIL

JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES : 21 MAI

LICENCE POUR CHIEN 2018



L'entreprise Inspecteur Canin est mandatée par la Municipalité pour faire respecter la réglementation municipale concernant la garde des animaux domestiques ainsi que la vente des licences pour chiens sur le territoire. Chaque propriétaire est responsable de s'assurer que leurs chiens détiennent une licence valide annuellement.

COÛT DE LA LICENCE

Toute personne possédant un chien doit obtenir une licence au coût de 25 \$ en vertu du règlement et munir ledit animal de cette licence portant le numéro dudit permis pour l'année courante.

Les citoyens âgés de 60 ans et plus pourront se prévaloir, sur dépôt d'une pièce de résidence avec date de naissance, d'une exemption de paiement pour une première licence. La deuxième est facturée au coût tarifaire inscrit.

DURÉE DE VALIDITÉ

Toute licence émise en vertu du présent règlement est annuelle (du 1er janvier au 31 décembre) et expire le 31 décembre de chaque année et ne peut être transférée ou remboursée.

Pour les citoyens âgés de 60 ans et plus, la licence est valide pour toute la durée de vie de l'animal.

COMMENT SE PROCURER UNE LICENCE ET MODE DE PAIEMENT

À la réception de l'hôtel de ville (comptant, paiement direct, chèque, Visa ou MasterCard), par téléphone : 450 438-7784 (Visa ou MasterCard), par envoi postal [chèque au nom de la Municipalité, vos

coordonnées (nom, adresse, téléphone, date de naissance) ainsi que les informations sur votre chien (sexe, race, couleur et nom], chez Inspecteur Canin situé au 1728, route 335 à Saint-Lin-Laurentides, par PayPal sur le site Web de Inspecteur Canin.

ANIMAUX PERDUS OU ERRANTS

Vous avez perdu votre animal de compagnie, avez trouvé un animal errant ou avez une plainte à formuler, communiquez avec Inspecteur Canin pour les informer de la situation.

- Téléphone : 450 439-9683
- Web : www.inspecteurcanin.net
- Courrier électronique : administration@inspecteurcanin.net

À SAVOIR

- Il est permis de garder un maximum de quatre animaux par unité d'occupation et ses dépendances, soit deux (2) chiens et (2) chats.
- Tout chien de race Bull terrier, Staffordshire Bull terrier, American Bull terrier, American Staffordshire terrier (pitbull) ou tout chien dont l'apparence et les caractéristiques physiques sont essentiellement semblables à celles des chiens visés, la garde est prohibée et aucune licence ne pourra être émise.
- Pour l'élevage, vous devez vous procurer un permis de chenil auprès du service d'urbanisme. Toute demande devra être accompagnée d'un plan d'implantation indiquant les distances avec des cours d'eau, rivières ou lacs, lots voisins, rues et respecter le règlement de zonage.

PROGRAMME D'AIDE - CRÉDIT TAXES MUNICIPALES AÎNÉS

Depuis 2016, tout aîné peut avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie l'augmentation des taxes municipales à payer à l'égard de sa résidence, à la suite d'une hausse significative de la valeur de celle-ci, s'il respecte les conditions d'admissibilité de Revenu Québec. Le logiciel de taxation de la municipalité validera uniquement les deux conditions d'admissibilité suivantes :

- L'unité d'évaluation visée est entièrement résidentielle et ne comporte qu'un seul logement.
- L'augmentation de la valeur de l'unité d'évaluation découlant de l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle (2016-2017-2018) est supérieure à 12,38 %.

Le 3 février 2018, le formulaire pour le programme d'aide aux aînés pour l'année 2018 a été posté aux contribuables pour qui ces deux conditions ont été satisfaites. La vérification des autres conditions d'admissibilité est sous la responsabilité du contribuable.

Pour toute information concernant ce formulaire, veuillez communiquer avec Sophie Plouffe, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, au 450 438-7784, poste 5208 ou splouffe@stesophie.ca.

Conditions d'admissibilité

Vous pouvez demander cette subvention si toutes les conditions suivantes sont remplies au 31 décembre 2017 :

- vous résidiez au Québec;
- vous aviez 65 ans ou plus;
- vous étiez propriétaire de votre résidence depuis au moins 15 années consécutives (notez que cette période de 15 ans pourrait inclure une période pendant laquelle votre conjoint a été propriétaire de la résidence avant que vous en soyez devenu propriétaire);
- votre résidence est une unité d'évaluation entièrement résidentielle comportant un seul logement, et elle constitue votre lieu principal de résidence;
- vous avez reçu, ou vous étiez en droit de recevoir, un compte de taxes municipales à votre nom, pour l'année 2018, relativement à cette résidence;
- votre revenu familial pour l'année 2017 ne dépasse pas 50 800 \$.



Instructions à suivre pour demander la subvention dans votre déclaration de revenus de 2017

Vous devez remplir le formulaire «**Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales**» (TP-1029.TM) et le joindre à votre déclaration de revenus.

Révision de la valeur de la résidence

Si, après que vous ayez fait une demande pour obtenir la subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales, le montant de la subvention potentielle communiqué par la Municipalité pour 2018 est modifié en raison de la révision de la valeur de votre résidence, vous recevrez un nouvel exemplaire du formulaire «**Subvention potentielle relative à une hausse de taxes municipales**» indiquant le montant de la subvention potentielle modifié. Dans ce cas, vous devez, dans les 60 jours suivant la réception de ce document, transmettre à Revenu Québec une demande de modification de votre déclaration de revenus de 2017.

Pour ce faire, remplissez le formulaire «**Demande de redressement d'une déclaration du revenu**» (TP-1.R) ou utilisez le service en ligne. Demandez la modification de renseignements relatifs à une déclaration de revenus.

Vous devez également remplir un nouvel exemplaire du formulaire TP-1029.TM et inscrire à la ligne 41 le nouveau montant de la subvention potentielle pour 2018.

N'hésitez pas à partager cette information avec vos proches!

Source : Revenu Québec



Sylvie Labelle
Tenue de livres & Impôts

PARTICULIERS • REVENUS DE LOCATION ET D'ENTREPRISE

450.432.1062

818, rue Camille-Lacasse, Sainte-Sophie, Qc J5J 1B7

De mère en fille
à votre service depuis plus de 25 ans

 sylvielabelleimpots@hotmail.com

SUIVEZ-NOUS



Abonnez-vous à notre page Facebook et restez informés en tout temps du fil de l'actualité et des événements à venir. Une bonne façon de partager les bonnes nouvelles.

NIDS-DE-POULE

Chaque printemps, la Municipalité de Sainte-Sophie consacre des efforts importants pour entretenir la chaussée. La cause principale des nids-de-poule vient de l'infiltration de l'eau par les fissures du revêtement. Ce phénomène s'explique par les effets du gel et du dégel, les surcharges de poids, la surutilisation du réseau routier, etc. Sur le terrain, la Municipalité maximise le nombre d'équipes affectées à l'entretien de la chaussée. En raison de la période de gel et de dégel, les réparations effectuées sont seulement temporaires. Pour réparer les nids-de-poule de façon plus permanente, il faut attendre le retour de la saison estivale.

Vous êtes invités à nous aider dans notre travail en nous signalant les nids-de-poule qui, à certaines périodes de l'année, se multiplient dans la chaussée. Téléchargez gratuitement l'application VOILÀ! L'application vous permet de localiser, de photographier et d'envoyer directement la problématique à la municipalité concernée. Les citoyens peuvent ainsi participer à la résolution des problèmes dans leur quartier et de le faire de façon efficace. Sainte-Sophie est inscrite à cette application.

De petits gestes au quotidien qui font du bien!

Déchets, mégots de cigarettes, excréments canins, seringue... La préservation de l'environnement passe nécessairement par la conservation d'un espace public propre. En plus des actions de la Municipalité en matière de propreté, chaque citoyen peut contribuer à rendre sa municipalité plus agréable. Par ailleurs, jeter des déchets sur la voie publique, ou disposer d'objets encombrants dans des lieux inappropriés est passible d'amendes.

En patientant avant le retour de la belle saison, nous vous conseillons quelques recommandations sécuritaires pratiques :

- Si le nid-de-poule est inévitable, ne freinez pas dans le trou. Mieux vaut re-lâcher la pédale de frein avant l'impact, car une roue bloquée subit toujours plus de dommages qu'une roue en mouvement.
- Tâchez de ne pas circuler sur les accumulations d'eau, car celles-ci peuvent dissimuler de profonds nids-de-poule.
- Maintenez une bonne distance entre votre véhicule et celui qui vous précède.
- Un pneu trop gonflé ou trop mou risque de vous causer davantage de dommages au contact d'un nid-de-poule.
- Si vous êtes «passé» dans un nid-de-poule, il vous est conseillé de faire vérifier le parallélisme des roues, car s'il y a un trouble de réglage, les pneus subiront une usure rapide et prématurée.



INSTALLATION D'UN PONCEAU

Tout nouvel accès à un terrain, le remplacement ou l'entretien de ponceau d'entrée, que cet accès soit pour une résidence ou un commerce, à partir d'un chemin municipal, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation. Les travaux doivent être faits sur approbation d'un inspecteur aux travaux publics. Une fois les travaux terminés, vous devez aviser l'inspecteur aux travaux publics afin qu'il inspecte les travaux. Tout ponceau installé dans une entrée privée doit être neuf. On vous conseille ceux faits en résine de polyéthylène à double parois rainurés de haute densité, avec intérieur lisse ou constitué de tôle ondulée galvanisée ou aluminisée. Le ponceau doit avoir un diamètre minimum de 450 mm (18 pouces).

Écoulement des eaux dans les fossés des chemins

Tout propriétaire doit entretenir son ponceau d'entrée et le maintenir en bon état,

COLLECTE DES BRANCHES

Du 1^{er} mai au 31 octobre, nous vous offrons la possibilité de faire ramasser vos branches trois fois par année, gratuitement. Vous devez communiquer avec les travaux publics au 450 438-7784, poste 5241 ou tp@stesophie.ca une semaine avant la collecte de votre secteur. Une visite de 30 minutes maximum est accordée par adresse civique. L'excédent vous sera facturé au coût de 50 \$ la demi-heure.

Important : Les branches doivent être placées en bordure de la rue (le gros bout vers la rue) et avoir un diamètre inférieur à 10 cm (4 po). Le nettoyage des résidus est la responsabilité du propriétaire.

de façon à ne pas nuire à l'écoulement des eaux dans le fossé du chemin public, et de façon à ce que ladite entrée ne provoque pas de dommages à la chaussée, à l'accollement ou à la fondation du chemin.

Obstruction des ponceaux

Le propriétaire doit s'assurer du bon écoulement de l'eau à l'intérieur de son ponceau. Il doit enlever, à ses frais, dès que la situation est constatée ou portée à son attention, tous matériaux ou autres entraves faisant obstruction à l'écoulement des eaux dans le ponceau de son entrée, incluant la glace ou la neige. Le dégel d'un ponceau d'une entrée privée est la responsabilité du propriétaire.

Si la situation est jugée urgente, la Municipalité peut effectuer les travaux.

Horaire de la collecte

- 1^{re} semaine Secteur des lacs
- 2^e semaine Secteur du village
- 3^e semaine Secteur New-Glasgow
- 4^e semaine Secteur Haut Sainte-Sophie



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

1 fois aux 2 semaines

Mardi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Vendredi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

1 mercredi sur 2 selon le secteur

Mercredi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Mercredi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Matières recyclables acceptées

- **Papier et carton** : journaux, feuilles, circulaires, revues, enveloppes et sacs de papier, livres, annuaires téléphoniques, rouleaux de carton, boîtes de carton, boîtes d'œufs, cartons de lait et de jus.
- **Verre** : bouteilles et pots, peu importe la couleur.
- **Plastique** : bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle, bouchons et couvercles, sacs et pellicules d'emballage et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles.



- **Métal** : contenants en aluminium, canettes, boîtes de conserve, clous, fil métallique, chaudrons, cintres.

Matières non recyclables

- **Papier et carton**: papier ou carton multicouches (sachet de sauce, emballage à biscuits, etc...), mouchoirs de papier, essuie-tout et couches jetables, papier ou carton souillé de graisse, d'aliments, etc.
- **Verre** : verre plat, cristal, pyrex, porcelaine et vaisselle, contenants de produits dangereux, ampoules électriques, etc.
- **Plastique** : tous les sacs et pellicules de plastique, contenants de produits dangereux, styromousse, produits composés de plusieurs matériaux (rasoirs jetables, cartables, ...), emballages (sacs de croustilles, tablettes de chocolat, ...).
- **Métal** : contenants de produits dangereux (peinture, solvant, etc.), batteries, sacs d'emballage métallisés (croustilles et cristaux de saveur, ...).

COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES PUTRESCIBLES

1 jeudi sur 2 selon le secteur
À compter du 1^{er} mai à toutes les semaines

Mardi

Secteur village : au nord du chemin Abercrombie jusqu'au lac Dion, secteur New Glasgow, montée Morel au sud de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs.



Vendredi

Secteur des lacs : Haut Sainte-Sophie, montée Morel au nord de la rue du Roc et du chemin de Val-des-Lacs au nord de la 4^e Rue.



Ne pas dépasser 125 kilos (275 lbs) maximum

Matières acceptées

- **Résidus alimentaires** : fruits et légumes, incluant les noyaux, pains, pâtes et autres produits céréaliers, viandes, volailles, poissons et fruits de mer, os, arêtes, peau, graisses et coquilles, produits laitiers, aliments périmés sans l'emballage, sachets de thé, de tisane, grains et filtres à café, desserts et sucreries, noix et leurs coquilles, œufs et leurs coquilles, nourriture d'animaux.
- **Résidus verts** : feuilles mortes, surplus de gazon, branches de moins de 1 cm de diamètre, fleurs, plantes et mauvaises herbes, résidus de taille de haies, bran de scie, copeaux et écorces, petites racines, cônes et aiguilles de conifères, paille et foin, plantes d'intérieur, terre de rempotage.
- **Autres matières** : papier, carton et emballages souillés (boîtes de pizza, papier à muffins), assiettes et verres de carton souillés, cheveux, poils, plumes, litière et excréments d'animaux, serviettes de table, essuie-tout, cendres refroidies depuis au moins 2 heures.

Matières refusées

Sacs de plastique de toutes sortes incluant les sacs de plastique dits compostables ou biodégradables, emballages plastifiés et styromousse, vaisselle, ustensiles et verres en plastique de toutes sortes, résidus de construction, de rénovation et de démolition, morceaux de bois et branches de plus de 1 cm de diamètre, matières recyclables, carton ciré, textile et cuir, couches et produits sanitaires (serviettes hygiéniques, cure-oreilles, soie dentaire), liquides en grande quantité (soupe, lait, jus, café), charpie de sècheuse, feuilles d'assouplissant, animaux morts, poussière d'aspirateur, résidus domestiques dangereux (huiles usées, piles, peinture, pesticides et autres produits chimiques dangereux), chandelles, mégots de cigarettes, médicaments et déchets biomédicaux.

Il est important de savoir que les bacs distribués appartiennent à la municipalité et qu'ils sont répertoriés selon le numéro civique de votre domicile. Si vous déménagez, vous devez les laisser sur place. Il est interdit d'utiliser les bacs à des fins autres qu'à la récupération et aux matières organiques. Toutes modifications ou altérations de façon à modifier leur utilité sont interdites. La Municipalité pourra procéder au ramassage des bacs et rend le contrevenant passible d'une amende.

FEU EN PLEIN AIR ET FEU D'AMBIANCE

Un feu est permis dans une cour privée à la condition que la base du feu soit d'un maximum de un (1) mètre de diamètre et soit située à trois (3) mètres des lignes de propriété et à sept mètres et cinquante centimètres (7,5 m) de tout bâtiment. L'autorité compétente peut restreindre ou refuser ce permis si les conditions atmosphériques ne le permettent pas, si les conditions indiquées au permis ne sont pas respectées. Aucun permis ne peut être délivré et aucun feu en plein air ne peut être allumé, même si un permis a été délivré, lorsque les feux en plein air sont interdits par les autorités gouvernementales provinciales ou fédérales.

Une personne d'âge adulte doit être responsable du feu et pouvoir décider des mesures à prendre et des actions pour en garder le contrôle et en faire l'extinction. Le fait d'obtenir un permis pour faire un feu ne libère pas celui qui l'a obtenu de ses responsabilités, dans le cas où des déboursés ou dommages résultent du feu ainsi allumé. Il ne faut jamais laisser un feu sans surveillance.

Il est défendu à toute personne d'allumer ou de maintenir allumé un feu dans un



endroit privé ou public sans avoir préalablement obtenu un permis de brûlage de la Municipalité, sauf s'il s'agit d'un feu effectué dans un foyer extérieur qui respecte les critères suivants :

- L'appareil doit être situé à trois (3) mètres des lignes de propriété et à cinq (5) mètres de tout bâtiment.
- L'appareil doit être construit en pierre, en brique, en blocs de béton ou préfabriqué et avoir une cheminée munie d'un pare-étincelles.
- La construction ne doit pas excéder deux mètres et trente centimètres (2,3 m) de haut incluant la cheminée.

Vous devez vous procurer un permis (gratuitement), du lundi au jeudi, afin de respecter les normes et conditions municipales.

Nous vous demandons d'effectuer votre requête au moins une semaine à l'avance afin de permettre au Service sécurité incendie de traiter adéquatement votre demande.

Toutefois, aux fins de fêtes familiales, municipales ou événements à caractère public, un permis doit être émis par le directeur du Service sécurité incendie ou son représentant.

La Municipalité ne se tient pas responsable des dommages, et cela, même après l'émission d'un permis.

MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES CHALETS ET LES CAMPS DE CHASSE OU DE PÊCHE

Il est important d'installer des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) certifiés dans tous les bâtiments résidentiels, y compris dans les chalets et les camps de chasse ou de pêche. Ces appareils peuvent vous sauver la vie.

L'avertisseur de fumée

Le feu brûle, la fumée tue! Depuis plusieurs années, les campagnes de prévention des incendies rappellent l'importance d'installer des avertisseurs de fumée dans les résidences et dans les endroits où l'on dort. L'avertisseur de fumée détecte la présence de fumée dès les premiers instants d'une combustion ou d'un incendie. Un signal sonore est déclenché immédiatement par l'appareil. Cela permet aux occupants de maîtriser la situation, par exemple dans le cas d'aliments surchauffés, ou d'évacuer les lieux lorsqu'il y a un incendie. Attention! Un avertisseur de fumée ne détecte pas la présence de CO.

L'avertisseur de monoxyde de carbone

Rappelons l'importance d'installer des avertisseurs de monoxyde de carbone (CO). Le CO est un gaz toxique, incolore, inodore et non irritant. Une grave intoxication au CO peut entraîner la mort en seulement quelques minutes puisque ce gaz se diffuse rapidement dans l'air ambiant et ne peut être détecté par les occupants. L'avertisseur de CO analyse la qualité de l'air en décelant une concentration anormale de ce gaz.

Il émet un signal sonore permettant aux occupants d'évacuer rapidement les lieux. Attention! L'avertisseur de CO se déclenche en présence de ce gaz et non en présence de fumée.

Quelques conseils de prévention dans les chalets et camps de chasse ou de pêche :

- Assurez-vous que le chalet ou le camp de chasse où vous devez vous rendre dispose d'avertisseurs de fumée et de CO.
- Mettez dans vos bagages des piles de rechange. Les habitations saisonnières telles que les chalets et les camps de chasse ou de pêche sont souvent loin des centres urbains. Il sera trop tard une fois sur place pour vous en procurer.
- Procédez à l'inspection des appareils et équipements dès votre arrivée sur les lieux. En effet, une mauvaise combustion pourrait provoquer une accumulation de CO à l'intérieur du bâtiment et ainsi causer une intoxication pouvant même entraîner la mort.
- Aérez votre chalet ou votre camp et dégagez les entrées d'air, même en hiver.
- Faites ramoner la cheminée régulièrement. Il est également important de faire une inspection visuelle de la cheminée avant son utilisation. En effet, il arrive souvent que des petits animaux y construisent leur nid.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE LORS D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Souvent, différents équipements de plein air comme les barbecues, réchauds, chaufferettes, poêles, etc. sont utilisés. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), gaz toxique inodore, incolore, sans goût et indétectable par l'homme. Il est primordial, devant le danger potentiel d'une intoxication au CO, d'adopter des comportements sécuritaires et de se munir d'un avertisseur de CO.

Causes d'intoxication au CO

Plusieurs causes peuvent expliquer une intoxication au CO. Les intoxications au monoxyde de carbone surviennent généralement à la suite d'une mauvaise utilisation des appareils à combustible, d'un mauvais entretien ou d'une mauvaise installation de ces appareils, combinés à une ventilation déficiente.

Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut vous alerter de la présence du CO. Il est donc fortement recommandé de vous munir d'un tel appareil, autant à

l'intérieur des véhicules récréatifs (roulottes, motorisés, tentes-roulottes, campeurs, etc.) qu'à l'intérieur des installations de longue durée (yourtes, tipis, chalets, camps rustiques). En effet, ces types d'habitations sont souvent munis d'appareils alimentés par différents combustibles susceptibles de dégager du CO.

Lors de l'achat d'un véhicule récréatif usagé, il est important de vérifier l'avertisseur de CO déjà présent. En cas de doute sur son efficacité, n'hésitez pas à le remplacer! Quoi faire si l'avertisseur sonne?

- Évacuez rapidement les lieux.
- Sortez à l'extérieur et laissez la porte ouverte pour aérer.
- Composez le 9-1-1.
- Si possible, fermez l'alimentation en combustible de l'extérieur.
- Ne retournez pas à l'intérieur des lieux contaminés.
- Attendez l'autorisation d'un expert qui confirmera qu'il n'y a plus de risques d'intoxication.



Adresse des casernes

1133, chemin de Val-des-Lacs
2200, rue de l'Hôtel-de-Ville

TAXIBUS ET MINIBUS

Les municipalités de Sainte-Sophie, Prévost, Saint-Colomban et Saint-Hippolyte, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord, vous offrent un service de transport en commun, autant adapté que collectif.

Pour avoir accès à ce service et devenir membre, il faut être résidant d'une des quatre municipalités. Il n'y a aucuns frais pour la carte de membre. Il suffit d'appeler au numéro 450 224-8800.

Vous devez réserver votre place en communiquant au 450 224-8800, 24 heures à l'avance. Pour une réservation le samedi, le dimanche et le lundi, veuillez appeler le vendredi avant 14 h. Vous devez vous présenter au point d'arrêt 30 minutes avant l'heure réservée.

Pour annulation, vous devez appeler 2 heures avant votre réservation, sinon une pénalité vous sera réclamée au prochain transport.

Le service est offert 7 jours par semaine. Pour connaître l'horaire, consultez le tacmrcrdn@hotmail.com. Pour information, veuillez composer 450 224-8800

SERVICE DE NAVETTE DU CIRCUIT 35

La navette du circuit 35 est offerte en permanence aux citoyens de Sainte-Sophie pour se rendre à Saint-Jérôme ou à Saint-Lin-Laurentides. Ce service vous est offert 7 jours/semaine.

INFORMATIONS TARIFS

Un seul tarif unitaire pour tous, comptant à bord, monnaie exacte : 3,90 \$.

GRATUITÉ

Accordée aux enfants de 0 à 11 ans inclusivement, sur présentation au conducteur, sur demande, d'une pièce d'identité justifiant leur âge (carte d'assurance maladie, carte étudiant ou autre) et OBLIGATOIREMENT accompagnés d'un adulte qui défraie son passage (ne s'applique pas aux groupes).

Vous pouvez prendre l'autobus aux endroits suivants :

- 2212, rue de l'Hôtel-de-Ville;
- Intersection chemin de Val-des-Lacs et la rue des Pins;
- Intersection chemin de Val-des-Lacs et la rue Godard (caserne d'incendie).

Également, nous vous demandons d'être présent 5 minutes en avance, car les horaires peuvent varier de quelques minutes selon la circulation. Pour connaître l'itinéraire consultez l'horaire sur le site du CRT Launaudière.



CIRCUIT 35 - SAINT-LIN-LAURENTIDES

Coût pour les passages : Un seul tarif unitaire, comptant à bord, monnaie exacte : 3,90 \$. Pour informations : 450 759-5133, poste 106 ou 1 866 755-2917, poste 106 ou consultez le site Web de CRT Lanaudière au www.jembarque.com.
La Municipalité n'est pas responsable des changements d'horaire et du coût de passage.

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / LUNDI AU VENDREDI

Rue Ste-Henriette / Route 335	6h30	8h15	10h15	12h15	14h15	16h15	18h15
Rue du Marché	6h33	8h18	10h18	12h18	14h18	16h18	18h18
510, rue St-Isidore (salle Opale)	6h36	8h21	10h21	12h21	14h21	16h21	18h21
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	6h38	8h23	10h23	12h23	14h23	16h23	18h23
Rue St-Isidore (face au Provigo)	6h43	8h28	10h28	12h28	14h28	16h28	18h28
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	6h48	8h33	10h33	12h33	14h33	16h33	18h33
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	6h52	8h37	10h37	12h37	14h37	16h37	18h37
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	6h59	8h44	10h44	12h44	14h44	16h44	18h44
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h08	8h53	10h53	12h53	14h53	16h53	18h53
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	7h11	8h56	10h56	12h56	14h56	16h56	18h56
Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
280, rue Latour (Gare de Saint-Jérôme)	7h27	9h27	11h27	13h27	15h27	17h27	19h27

DIRECTION SAINT-JÉRÔME / WEEK-END

Rue Ste-Henriette / Route 335	7h54	16h34
Rue du Marché	7h57	16h37
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h	16h40
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	8h02	16h42
Rue St-Isidore (face au Provigo)	8h07	16h47
Saint-Louis et 12 ^e Avenue	8h12	16h52
Rang Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h16	16h56
2210, rue de l'Hôtel-de-ville (caserne d'incendie)	8h23	17h03
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	8h32	17h12
1133, chemin de Val-des-Lacs (caserne d'incendie)	8h35	17h15
Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
280, rue Latour (gare de Saint-Jérôme)	9h06	17h46

CIRCUIT 35 - SAINTE-SOPHIE / SAINT-JÉRÔME

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / LUNDI AU VENDREDI

Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	•	9h09	11h09	13h09	15h09	17h09	19h09
295, rue Saint-Jovite	7h22	9h22	11h22	13h22	15h22	17h22	19h22
290, rue de Montigny (hôpital)	7h23	9h23	11h23	13h23	15h23	17h23	19h23
280, rue Latour (Gare de Saint-Jérôme, arrivée)	7h27	9h27	11h27	13h27	15h27	17h27	19h27
280, rue Latour (Gare de Saint-Jérôme, départ)	7h29	9h29	11h29	13h29	15h29	17h29	19h29
1133, chemin de Val-des-Lacs (casernes d'incendie)	7h41	9h41	11h41	13h41	15h41	17h41	19h41
Ch. de Val-des-Lacs et rue des Pins	7h44	9h44	11h44	13h44	15h44	17h44	19h44
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (casernes d'incendie)	7h53	9h53	11h53	13h53	15h53	17h53	19h53
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	8h	10h	12h	14h	16h	18h	20h
510, rue St-Isidore (salle Opale)	8h07	10h07	12h07	14h07	16h07	18h07	•
Rue Ste-Henriette / Route 335	8h10	10h10	12h10	14h10	16h10	18h10	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	•	•	•	•	•	•	20h05
Rue St-Isidore (face au Provigo)	•	•	•	•	•	•	20h10
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•	•	•	•	•	20h14
Rue du Marché (station de service)	•	•	•	•	•	•	20h16
Rue Ste-Henriette / Route 335	•	•	•	•	•	•	20h19

DIRECTION SAINT-LIN-LAURENTIDES / WEED-END

Carrefour du Nord (900, boul. Grignon)	8h48	17h28
295, rue Saint-Jovite	9h01	17h41
290, rue de Montigny (hôpital)	9h02	17h42
280, rue Latour (Gare de Saint-Jérôme, arrivée)	9h06	17h46
280, rue Latour (Gare de Saint-Jérôme, départ)	9h08	17h48
1133, chemin de Val-des-Lacs (casernes d'incendie)	9h20	18h
Chemin de Val-des-Lacs et rue des Pins	9h23	18h03
2210, rue de l'Hôtel-de-Ville (casernes d'incendie)	9h32	18h12
Rang de la Rivière-du-Nord (route 158 et rue Lapalme)	9h39	18h19
510, rue St-Isidore (salle Opale)	•	•
Rue Ste-Henriette	•	•
920, 12 ^e Avenue (bibliothèque)	9h44	18h24
Rue St-Isidore (face au Provigo)	9h49	18h29
510, rue St-Isidore (salle Opale)	9h53	18h33
Rue du Marché (station de service)	9h55	18h35
Rue Ste-Henriette / Route 335	9h58	18h38

Spectacles à venir
Diffusion En ScèneProgrammation de spectacles
Mars à avril 2018

Jeudi 1 ^{er} mars 2018, 20h	Dan Bigras	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 1 ^{er} mars 2018, 20h	Les années Cat Stevens	Antony-Lessard
Vendredi 2 mars 2018, 20h	Les années Cat Stevens - COMPLET	Antony-Lessard
Vendredi 2 mars 2018, 20h	Katherine Levac - COMPLET	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 3 mars 2018, 20h	Katherine Levac - COMPLET	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 8 mars 2018, 20h	Le piano muet – SPECTACLE GRATUIT	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 8 mars 2018, 15h	Isabelle Blais / Pierre-Luc Brillant	Antony-Lessard
Vendredi 9 mars 2018, 20h	Dominic Paquet	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 10 mars 2018, 20h	Kaïn	Théâtre Gilles-Vigneault
Dimanche 11 mars 2018, 15h	Les Quatre saisons d'André Gagnon	Théâtre Gilles-Vigneault
Mercredi 14 mars 2018, 19h30	J'aime Hydro - COMPLET	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 15 mars 2018, 20h	Messmer	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 16 mars 2018, 20h	Messmer	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 16 mars 2018, 20h	Alejandra Ribera	Antony-Lessard
Samedi 17 mars 2018, 20h	Chloé Lacan	Antony-Lessard
Samedi 17 mars 2018, 20h	Réal Béland	Théâtre Gilles-Vigneault
Mercredi 21 mars 2018, 19h30	Louis-José Houde - COMPLET	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 22 mars 2018, 20h	Louis-José Houde - COMPLET	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 23 mars 2018, 20h	Joël Legendre	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 24 mars 2018, 20h	La Compagnie Créole	Théâtre Gilles-Vigneault
Dimanche 25 mars 2018, 15h	Kalimba	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 30 mars 2018, 20h	Dominic et Martin	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 31 mars 2018, 20h	Émile Proulx-Cloutier	Théâtre Gilles-Vigneault
Mercredi 4 mars 2018, 19h30	Logique du pire	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 5 avril 2018, 20h	Anthony Kavanagh	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 6 avril 2018, 20h	Geneviève Leclerc	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 7 avril 2018, 20h	Cirque Éloize	Théâtre Gilles-Vigneault
Mercredi 11 avril 2018, 19h30	Demain matin, Montréal m'attend	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 12 avril 2018, 20h	Demain matin, Montréal m'attend	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 13 avril 2018, 20 h	François Bellefeuille - AJOUT	Théâtre Gilles-Vigneault
Samedi 14 avril 2018, 20h	Destins croisés - Lien(s)	Théâtre Gilles-Vigneault
Dimanche 15 avril 2018, 15h	PPS Danse – L'École Buissonnière	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 20 avril 2018, 20h	Philippe Brach	Théâtre Gilles-Vigneault
Jeudi 19 avril 2018, 20h	Musical Box – AJOUT	Théâtre Gilles-Vigneault
Dimanche 22 avril 2018, 15h	Christine Tassan et les Imposteurs	Antony-Lessard
Mercredi 25 avril 2018, 19h30	Pygmalion	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 27 avril 2018, 20h	Peter MacLoed	Théâtre Gilles-Vigneault
Vendredi 27 avril 2018, 20h	BEYRIES	Antony-Lessard
Samedi 28 avril 2018, 20h	Sylvia	Théâtre Gilles-Vigneault

LE PARC LINÉAIRE

Connaissez-vous bien votre P'tit Train du Nord?

Venez profiter de ce joyau reconnu au-delà de nos frontières laurentiennes. Voici ce qui vous attend :

- 232 km de pistes multifonctionnelles de Mont-Laurier à Bois-des-Filion accessibles gratuitement en période estivale.
- Pour le vélo, le patin à roues alignées, la marche (attention, les chiens ne sont pas admis).
- Un circuit sécuritaire avec 50 patrouilleurs, une limite de vitesse à vélo de 22km/heure et des bornes de réparation à plusieurs endroits.

- Un itinéraire qui nous rappelle l'histoire de notre région avec les gares patrimoniales et des panneaux historiques tout au long du parcours.
- Des bistrots, de l'animation, des expositions, des gîtes, des lacs et rivières, une navette, et bien plus encore vous attendent sur le P'tit Train pour vos escapades estivales.

Si vous avez des questions sur le P'tit Train du Nord, il nous fera plaisir de vous informer au 450 745-0185.

Suivez-nous sur :
www.facebook.com/parclinaire
www.parclinaire.com





Calendrier des collectes 2018

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



V1 Ordures ménagères secteur village

V2 Ordures ménagères secteur lacs

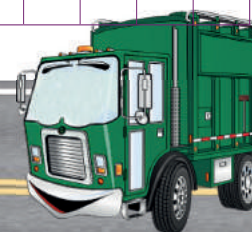
O1 Matières organiques secteur village

O2 Matières organiques secteur des lacs

R1 Matières recyclables secteur village




R2 Matières recyclables secteur lacs

O1 O2 Matières organiques partout sur le territoire



MARS 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 ^{O2}	2 ^{V2}	3
4	5	6 Ass. municipale	7 ^{R1}	8 ^{O1}	9	10
11	12	13 ^{V1}	14 ^{R2}	15 ^{O2}	16 ^{V2}	17
18	19	20	21 ^{R1}	22 ^{O1}	23	24
25	26	27 ^{V1}	28 ^{R2}	29 ^{O2}	30 ^{V2} Vendredi Saint	31

AVRIL 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Pâques 	2	3 Ass. municipale	4 ^{R1}	5 ^{O1}	6	7
8	9	10 ^{V1}	11 ^{R2}	12 ^{O2}	13 ^{V2}	14
15	16	17	18 ^{R1}	19 ^{O1}	20	21
22	23	24 ^{V1} 2 ^e versement taxes	25 ^{R2}	26 ^{O2}	27 ^{V2}	28
29	30					

MAI 2018						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Ass. municipale	2 ^{R1}	3 ^{O1} ^{O2}	4	5
6	7	8 ^{V1}	9 ^{R2}	10 ^{O1} ^{O2}	11 ^{V2}	12
13 Fête des Mères 	14	15	16 ^{R1}	17 ^{O1} ^{O2}	18	19 Journée du Sophien 
20	21 Journée des patriotes 	22 ^{V1}	23 ^{R2}	24 ^{O1} ^{O2}	25 ^{V2}	26
27	28	29	30 ^{R1}	31 ^{O1} ^{O2}		